



A S S O C I A T I O N

Emma

WWW.ASSOCIATIONEMMA.COM

JE DONNE À L'ASSOCIATION EMMA

→ **Particuliers** : Les dons effectués par les particuliers sont déductibles à 66 % de l'impôt sur les revenus, dans la limite de 20 % des revenus. Si l'ensemble des dons effectués dans l'année dépasse le plafond de 20 %, le particulier a la possibilité de reporter sur 5 ans la déduction de l'excédent (art. 200 du CGI).

→ **Entreprises** : Les dons effectués par les entreprises ouvrent droit à une réduction de leur impôt sur les sociétés ou de leur impôt sur les revenus égale à 60 % du don dans la limite de 0,5 % de chiffre d'affaires. Si le versement effectué par l'entreprise excède ce plafond, ou si elle est déficitaire, l'entreprise a la possibilité de reporter le bénéfice de la déductibilité sur les 5 années suivant celle du don (art. 238 bis du CGI).

Le règlement par chèque et le formulaire de don complété et signé sont à retourner à l'adresse suivante :

Association EMMA- 19 B CHEMIN DE BACHELY-69570 DARDILLY.

En cas de virement bancaire, merci de retourner ce formulaire par scan (beatrice@associationemma.com) ou par courrier.

Banque Rhône-Alpes

Titulaire du compte :

EMMA ASSOC

Code Banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
10468	04410	14923500200	78	TASSIN

IBAN : **FR76 1046 8044 1014 9235 0020 078**

BIC : **RALPFR2G**

EN DONNANT À L'ASSOCIATION EMMA, VOUS MARQUEZ VOTRE ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DES ENFANTS DYS, TDA/H, EIP ET DE LEUR FAMILLE.

MERCI !

Merci de bien vouloir écrire en MAJUSCULES, le plus lisiblement possible

Civilité Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Pays

Ville

Email

Don €

Fait à, le / /

Signature

ÉCRIRE UN PETIT MOT...

